

10

lalettreeec


SERVICE : REMBOURSEMENT DE L'AVANCE SUR CONSOMMATION AUX PARTICULIERS
QU'EST-CE QUE L'AVANCE SUR CONSOMMATION ?

À la signature de votre contrat d'abonnement il vous a été demandé le versement d'une Avance Sur Consommation dont le montant est calculé selon votre puissance souscrite. Jusqu'alors cette somme était restituée à la résiliation de votre contrat. L'arrêté n°2015-2363/GNC du 3 novembre 2015 fixe désormais de nouveaux principes de remboursement de l'avance sur consommation :

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Tout client ayant souscrit un contrat d'abonnement BT – Usage domestique antérieur au 1er janvier 2013.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Aucune démarche n'est nécessaire. Le remboursement est réalisé automatiquement par EEC.

COMMENT EST REMBOURSÉE MON AVANCE SUR CONSOMMATION ?

1 - Vous n'avez pas eu de défaut de paiement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2015 :

- 50 % du montant total de l'avance sur consommation en déduction de la facture du mois **mars 2016** ;
- 50 % du montant total de l'avance sur consommation en déduction de la facture du mois de **mars 2017**.

2 - Vous avez eu un défaut de paiement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2015 :

- Si aucun autre défaut de paiement après le 31/12/2015 alors : 100% de l'avance sur consommation en déduction de la facture du mois de mars 2017.
- Si défaut de paiement enregistré après le 31/12/2015 alors :

le remboursement n'aura lieu qu'à l'issue d'une période de 2 ans sans défaut de paiement.

NOTA : LE DÉFAUT DE PAIEMENT CORRESPOND À UNE RELANCE POUR FACTURES IMPAYÉES.

LE GROUPE GDF SUEZ DEVIENT ENGIE

Parce que le monde change, et avec lui toutes les énergies, depuis le 24 avril 2015, GDF SUEZ adopte une nouvelle dynamique face aux challenges énergétiques d'aujourd'hui et devient ENGIE, nom simple et fort qui incarne ses valeurs et ses activités.


INNOVATION
KIWATT, LE COMPTEUR POUR MAÎTRISER SON BUDGET ÉLECTRICITÉ

KIWATT, c'est le compteur rechargeable d'EEC : la solution innovante pour faire des économies.

Avec le compteur KIWATT, achetez votre électricité quand vous voulez, directement sur le site internet www.eec.nc (Recharges de 1000F à 20 000F) ou dans nos points de ventes dont la liste est disponible sur www.eec.nc (Cartes KIWATT de 3000F, 5000F ou 10000F).

Le principe des recharges est simple :

- 1°) Vous envoyez par SMS le numéro du compteur à recharger ainsi que le code à gratter figurant au dos de la carte KIWATT
- 2°) Un code-recharge vous est alors immédiatement renvoyé par SMS
- 3°) Il vous suffit simplement de le saisir sur le clavier de votre compteur KIWATT, qui affichera votre nouveau crédit d'énergie disponible (en kWh) sur son écran digital.

Ce compteur intelligent dispose en outre d'indicateurs qui vous permettront de maîtriser votre consommation et de faire des économies.

En effet, les clients KIWATT réalisent en moyenne une économie de l'ordre de 25% par rapport à leur précédent usage d'un compteur «classique».



KIWATT, le compteur EEC «qui watte» !

N'hésitez pas à en faire la demande sur www.eec.nc ou au 46 36 36 : le remplacement de votre compteur classique est **GRATUIT** et vous disposez d'une période d'essai de 6 mois sans aucun frais supplémentaire.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DE L'ÉNERGIE À REVENDRE

Depuis décembre 2015, un arrêté du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie autorise la production d'électricité par les particuliers titulaires d'un abonnement Basse Tension à usage domestique, pour leur propre consommation, mais aussi la revente du surplus de production à leur distributeur.

Voici un gros plan sur cette nouvelle mesure très attendue.

L'AUTOCONSUMMATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est raccorder directement une installation photovoltaïque aux équipements électriques de son logement, afin de consommer sa propre électricité. L'autoconsommation est un moyen de réduire sa facture d'électricité. La partie de l'électricité produite non autoconsommée est revendue au réseau : EEC ou Enercal.

COMMENT PROCÉDER POUR PRODUIRE SA PROPRE ÉLECTRICITÉ ?

Découvrez la marche à suivre en vous rendant sur le site www.maitrise-energie.nc, toute la procédure y est détaillée.



COMMENT MIEUX MAÎTRISER MA CONSOMMATION ET MA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ?

Pour aller plus loin, votre installateur de qualité, identifié par la charte CALPV et dont la liste est consultable sur le site www.maitrise-energie.nc, pourra vous proposer un système de suivi de votre consommation et de votre production d'électricité.

LES CONSEILS DE KÉVIN VOTRE «COACH ÉNERGIE EEC»

- Ne tirez jamais sur des fils au risque d'endommager les prises de courant.
- Installez des caches sur les prises murales pour protéger les enfants en bas âge.
- Pour toute intervention (changement d'ampoule, fusible, démontage d'un appareil, ...) coupez toujours si possible l'alimentation générale située sur le tableau électrique intérieur de votre habitation et vérifiez l'absence de tension.

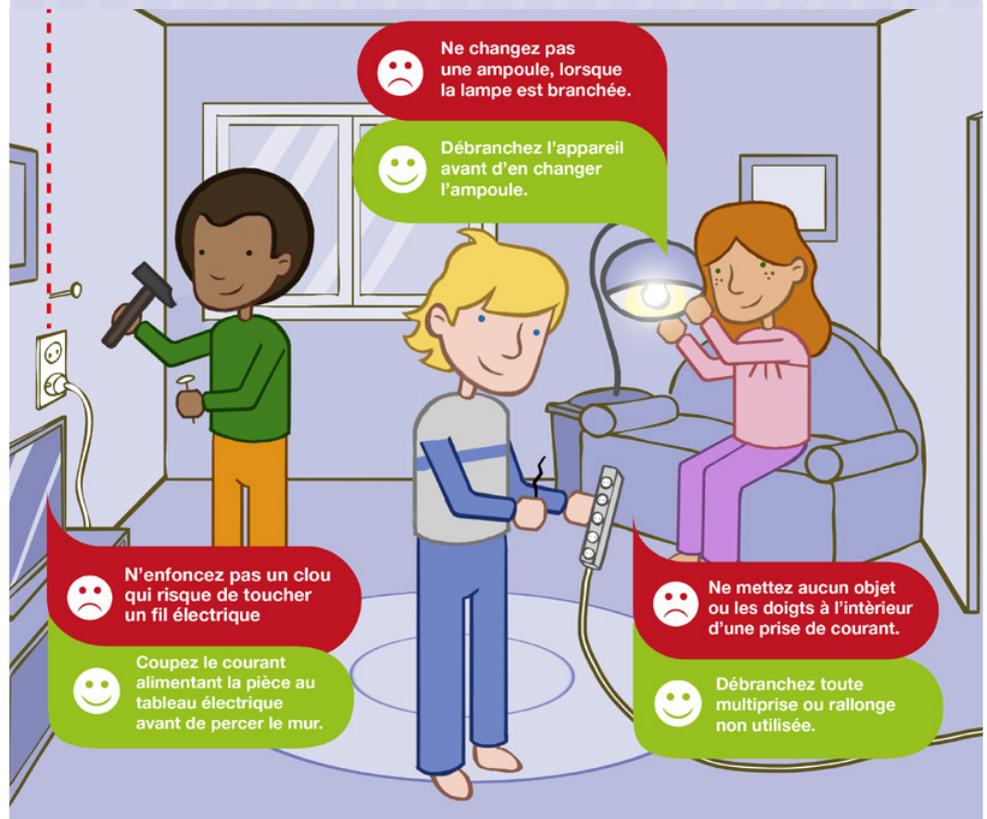


L'énergie est là, même quand on ne la voit pas.

COACHING SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

LES DANGERS ÉLECTRIQUES DANS LE SALON

En prenant quelques précautions simples, on ne risque pas d'électrisation ou d'électrocution. Soyons vigilants !



5 Espaces Clientèle à votre service

Nouméa : 46 36 36 - Boulari : 46 36 36
Bourail : 44 11 10 - Koumac : 47 61 18
Lifou : 45 12 33

15 rue Jean Chalier - BP F3
98 848 NOUMÉA CEDEX
clientele@eec.nc
www.eec.nc



L'énergie est notre avenir, économisons là